

Programme de la Formation

LE DESSIN D'ARCHITECTURE À L'AQUARELLE

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Le dessin d'architecture à l'aquarelle	Présentiel	lundi 18 mars 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans
	Présentiel	mardi 19 mars 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Lors de la composition d'un décor en vue d'une commande, le peintre en décor est amené à réaliser une esquisse en couleur et à résoudre des problèmes de composition chromatique, de même pour l'architecte qui a besoin de visualiser son projet.

Dans les deux cas le projet s'insère dans un environnement architectural existant que le maître d'oeuvre va devoir représenter pour présenter son projet. Par sa rapidité de mise en oeuvre et ses qualités spécifiques, l'aquarelle est un excellent outil et une étape intermédiaire nécessaire.

Elle permet au peintre et à l'architecte d'étudier différentes versions de son projet et de les présenter. C'est un outil de valorisation et de vente par excellence.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation vous permettra :

- D'améliorer la connaissance du matériel : papiers, pigments, pinceaux
- De familiariser avec les différentes techniques d'aquarelle : mouillé, sec, glacis etc...
- Connaître la méthode de recherche de couleurs à l'aquarelle
- Apprendre la technique du tracé et rendu des ombres à l'aquarelle sur une élévation
- Améliorer le rendu des projets et communiquer de manière artistique autour des projets avec les clients

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP \(Actaliens\)](#)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées. Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel [-ICI-](#)

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

JOLIVET Virginie - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

- Architectes et salariés
- Acteurs de la construction
- Bureaux d'études
- Économistes de la construction
- Maîtres d'ouvrage
- Toutes les personnes confrontées à l'acte de construire
- Paysagistes

PRÉREQUIS

Avoir une expérience professionnelle ou personnelle en dessin et peinture

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Cette formation est animée par Catherine d'Ortoli Architecte du patrimoine diplômée de l'école de Chaillot en 2006 et spécialiste de la valorisation du patrimoine.

Entre 2002 et 2012 elle a enseigné l'École d'Architecture de Marseille Luminy.

Elle est aussi aquarelliste, inscrite depuis 2015 à la maison des artistes, en tant que peintre aquarelliste spécialiste du dessin d'architecture classique, du tracé des ombres portées sur les façades ainsi que de leur rendu à l'aquarelle.

Catherine d'Ortoli a également édité une collection de portfolios sous les éditions EDISUD.

Déroulement de la formation

1. Introduction à la formation
 - Accueil des participants et tour de table
 - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
 - Recueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation
2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous
3. Bilan de la formation

Synthèse globale de la formation :

- Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.
- Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence
- Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation
- Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin que le centre de formation puisse s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

Locaux accessibles aux PMR.

Le repas est inclus dans le prix de la formation.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
Le dessin d'architecture à l'aquarelle

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	lundi 18 mars 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans
Présentiel	mardi 19 mars 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Cette formation vous permettra :

- D'améliorer la connaissance du matériel : papiers, pigments, pinceaux
- De familiariser avec les différentes techniques d'aquarelle : mouillé, sec, glacis etc...
- Connaître la méthode de recherche de couleurs à l'aquarelle
- Apprendre la technique du tracé et rendu des ombres à l'aquarelle sur une élévation
- Améliorer le rendu des projets et communiquer de manière artistique autour des projets avec les clients

FORMATEUR(S)

D'ORTOLI Catherine

OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique s'articule autour d'apports théoriques et pratiques s'appuyant notamment avec :

- un support Powerpoint
- un tour de table
- matériel d'expérimentation
- des ateliers pratiques
- documentation pédagogique
- documentation technique

MATÉRIEL FOURNI PAR L'ÉCOLE D'AVIGNON

- Pour chaque stagiaire : 4 dessins (élévations à l'échelle) imprimées sur papier arches A4
- Pour chaque stagiaire : 4 photos format A4 correspondants aux élévations à aquareller
- Kraft encollé
- Tablettes en contreplaqué pour encollage du papier

MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE STAGIAIRE

- 1 feuille de papier aquarelle 180 grammes format 56x76cm à recouper sur place pour les exercices
- PINCEAUX :
 - Pinceau série 1430 Perla Escoda n°6
 - Pinceau série 1430 Perla Escoda n°10
 - Pinceau série 1430 Perla Escoda n°12
 - Pinceau lavis monté sur plume (petit gris) série 803 Raphaël n°5

- AQUARELLES - MARQUE WINSOR & NEWTON (RECOMMANDEE) Vous pouvez commencer avec des godets, mais l'aquarelle en tube est recommandée. (Boite d'aquarelle métallique)
 - Gris de payne
 - Indigo
 - Bleu outremer
 - Bleu de Cobalt
 - Vert de vessie
 - Violet Winsor (dioxazine)
 - Marron pérylène
 - Terre de Siègne brûlée
 - Rouge de cadmium
 - Rose permanent
 - Jaune de cadmium
 - Ochre jaune
 - Blanc de titane

- DIVERS
 - Palette blanche - l'idéal est une assiette à soupe en porcelaine blanche
 - Critérium 0,7- mine 0,7 - 2B
 - Scotch tessa- scotch en papier gomme
 - Gomme mie de pain - Gomme
 - Petit vaporisateur
 - Sopalin
 - Carnet de croquis
 - Cahier pour prendre des notes
 - 1 feutre fin (permanent)

PROGRAMME

1^{ère} journée

MATIN

I. Accueil

II. Tour de table et présentation du programme et des objectifs des deux journées.

III. Les bases de la technique du médium aquarelle :

- Les pigments, leur conditionnement, leurs caractéristiques spécifiques, les couleurs
- Les différents pinceaux, leurs caractéristiques et leur utilisation
- Les différents papiers, les différentes utilisations : impression à partir d'un ordinateur, photocopie, dessin direct au crayon, à l'encre
- Comment tendre le papier,
- Les différentes techniques : sec, mouillé, glacis etc...

IV. Exercices pratiques : exercices pour ressentir les techniques sèches et mouillées, afin de pouvoir utiliser la bonne technique suivant le rendu que l'on doit faire :

- Peindre des formes, des volumes d'après le modèle présenté (colonne, sphère etc...).
- Retrouver les teintes demandées.
- Faire un lavis homogène sur une surface au format A4.

V. Echanges et discussion

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

VI. Cours théorique sur le tracé des ombres sur une élévation (powerpoint)

VII. Présentation de différents rendus aquarellés illustrant les informations théoriques précédentes (powerpoint et exemples concrets de rendus)

VIII. Mise en pratique des enseignements de la journée : à partir d'une élévation simple fournie à l'échelle 1/100e (photocopie sur papier arches) rendu à l'aquarelle du fond, puis tracé des ombres au crayon, puis finalisation du rendu.

VIII. Echanges et discussion

2^{ème} journée

MATIN

I. Tour de table et échanges autour de la première journée

II. Travail plus en détail :

- Exercice de rendu aquarellé d'une élévation à une échelle plus importante : 1/50e/1/20e
- Comment rendre les vitrages ?
- Les différents matériaux ? Le bois, les pierres etc...
- Elévations fournies, imprimées sur papier arches

III.Echanges et discussion

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI

IV.Informations pratiques :

- Comment imprimer les dessins à partir des différents logiciels (autocad, photoshop, Indesign), des scanners et autres.
- Comment utiliser le scanner, l'imprimante, la table lumineuse

V.Finalisation des exercices pratiques et réponses aux questions

VI.Conclusion de la formation et évaluation

VII.Echanges et discussion

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : LE DESSIN D'ARCHITECTURE À L'AQUARELLE

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Le dessin d'architecture à l'aquarelle	Présentiel	lundi 18 mars 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans
	Présentiel	mardi 19 mars 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 19/02/2024
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO Uniformation
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Le dessin d'architecture à l'aquarelle		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	ADHÉRENT Maison de l'architecture 2024 (<i>Justicatif obligatoire</i>)	530,00 € €
	NON ADHÉRENT Maison de l'architecture 2024	570,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

Art 1 – Désignation

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire, association loi 1901, désigne un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 24 45 02776 45 attribué le 28/02/2011, dont le siège social est situé 44 Quai Saint Laurent – 45000 Orléans.

Tel : 02 38 54 08 96 - Mail : info@ma-cvl.org
Siret : 508 959 293 00020 – Code APE : 9499Z
Certification « Qualiopi » reçue le 14/04/2021.

Art 2 – Inscriptions

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, dans la mesure des places disponibles.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire accuse alors réception de l'inscription du stagiaire par mail, ou par courrier.

Suite à la prise en compte de l'inscription, une convention/contrat est envoyé automatiquement.

Cette convention doit être retournée signée et revêtue du cachet d'entreprise du stagiaire, au minimum 3 semaines ouvrées avant le début de la formation, accompagnée du règlement.

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option sera enregistrée pour le prochain cycle.

Dans la suite de la formation, après avoir répondu au questionnaire à chaud, une attestation de présence et de formation sera adressée par mail, au stagiaire, accompagnée de la facture (sous réserve de l'émargement de la feuille de présence, et chaque demi-journée de stage de formation). Une dizaine de jours au moins avant l'ouverture du stage, la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire envoie une convocation précisant dates, heures et lieu de la formation. Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

ART 3 – Règlement de la formation

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (l'association n'étant pas assujettie à la TVA).

Ils comprennent l'accès à la formation et aux supports de formation (l'accueil café et le déjeuner sont offerts).

Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture ou par virement, accompagné du bulletin d'inscription.

ART 4 - Prise en charge

Les formations peuvent être prises en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#) (Actaliens)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez. Ces formations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICI](#) -.

ART 5 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR).

Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours ouvrables avant le premier jour de la formation.

Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident ou décès, et sur présentation d'un justificatif avant le début de la formation.

En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.

En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, l'intégralité du prix est payable en totalité.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Chaque stagiaire est alors informé par mail du report de cette formation. Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans le cas d'annulation d'une formation de La Maison de l'Architecture, les sommes préalablement versées par les stagiaires seront remboursés.

ART 6 – Programme, moyens pédagogiques et techniques

Le formateur suite au retour des questionnaires de préformation, pourra adapter les contenus du programme, selon la dynamique de groupe et ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire met à disposition les moyens matériels nécessaires au stage (audiovisuels, outils informatiques, documents pédagogiques, supports divers, sauf indication contraire dans le mail de convocation). Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à disposition des stagiaires uniquement à des fins de formation.

ART 7 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association et du/des formateurs.

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents, en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

ART 8 - Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer différents renseignements pratiques (convention de formation, convocation, attestation de formation, facture...) ainsi que la newsletter de la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire vous informant de la programmation de ses formations et actualités chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire est seul propriétaire des informations recueillies via les bulletins d'inscription et ou via son site internet.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer vos informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire s'engage à conserver toutes vos données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible aux équipes La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1976 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant un courrier.

ART 9 - Dispositions diverses

Préalablement à toute saisie d'un tribunal, il est convenu, que les parties s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat de formation. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettrons le litige aux seuls tribunaux d'Orléans.